



le 04/04/2017

## Honoraires de TRANSACTION TTC

De 0 à 179 999€	8 000€
Au-delà de 180 000€	5%

## Honoraires de LOCATION TTC

locaux a usage d'habitation ou  
professionnel et pour les meublés:

La rémunération sera à partager par moitié entre les parties  
( loi n°89462 du 06/07 /1989) et selon les plafonds  
par zone selon la loi alur n° 2014-366 du 24 mars 2014)

14 € du m<sup>2</sup> pour les visites, la constitution du dossier et la  
rédaction du bail

4 € du m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée

### Location saisonnière

semaine	24%
Égale ou supérieure a un mois	21%

Les horaires de locations saisonnières sont inclus  
dans le montant du loyer.

**Locaux commerciaux** : un mois de loyer hors taxes